

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00209

Numéro SIREN : 821 226 784

Nom ou dénomination : A.I LURE

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt 2391

A.I LURE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 €
Siège social : Route de Belfort
ZAC de la Saline
70200 LURE
821 226 784 R.C.S. de VESOUL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 31 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le trente et un octobre,
À dix heures,

Les actionnaires de la Société, se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par l'ensemble des actionnaires présents.
Monsieur Claude LEROUX, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les actionnaires présents et représentés possèdent la majorité requise pour délibérer.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de deux cessions d'actions et d'une nouvelle associée,
- Constatation du passage de la société en société unipersonnelle,
- Démission et remplacement du Président,
- Pouvoirs pour formalités.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des cessions d'actions devant intervenir entre :

- Monsieur Claude LEROUX (Le « Cédant ») et la Société HOLDING WILLAME (La « Cessionnaire »), portant sur 70 actions ;

CL
WE JL

ET

- Monsieur Vincent LEROUX (Le « Cédant ») et la Société HOLDING WILLAME (La « Cessionnaire »), portant sur 30 actions ;

décide d'agréer les cessions et en qualité de nouvelle associée :

La Société HOLDING WILLAME
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
29 Route des Echelets – 70270 MELISEY
980 080 709 RCS VESOUL
Représentée par Madame Emilie WILLAME

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que, suite aux cessions de parts ci-dessus énoncées, la société est réduite à un associé unique.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Claude LEROUX de ses fonctions de Président et d'un commun accord entre tous les associés, la démission prendra effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

La Société HOLDING WILLAME
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
29 Route des Echelets – 70270 MELISEY
980 080 709 RCS VESOUL
Représentée par Madame Emilie WILLAME

La Société HOLDING WILLAME exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Société HOLDING WILLAME, représentée par Madame Emilie WILLAME, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat de Présidente qui vient de lui être confié.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CL
UE
VL

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des actionnaires présents et le nouveau Président.

Monsieur Vincent LEROUX



Monsieur Claude LEROUX



La Société HOLDING WILLAME

Représentée par Mme Emilie WILLAME

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

